



**MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la commune de Yagoua**  
**AUTORITE CONTRACTANTE : Maire de la commune de Yagoua**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE LA COMMUNE**  
**DE YAGOUA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY.**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° 04/AONO/C-YAGOUA/SG/CIPM /2023 DU ...../...../2023 POUR

**22 MARS 2023**

**CAF DE SABONGARI : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE SALLE DE CLASSE**  
**,ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-**  
**NORD**

**1. Objet :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget d'investissement public/Exercice 2023, le Maire de la Commune de YAGOUA, Maîtres d'Ouvrage, lance en procédure normale un Appel d'Offres National Ouvert.

**2. Consistance des travaux**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires ;
- Fondations ;
- Elévation ;
- Charpente-Couverture-Plafonnage ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD ;

**3. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**4. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public/MINEDUB/Exercice 2023.

**5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de YAGOUA.

**6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de YAGOUA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **20 000 Fcfa (Vingt mille franc cfa)** à la Recette Municipale de YAGOUA au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

**7. Présentation des offres**

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;

- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

#### 8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de YAGOUA, le ...../...../2023 à **14 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**12 AVR 2023**  
 "APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
 N° 04/AONO/C-YAGOUA/SG/CIPM /2023 DU ...../...../2023 POUR  
**22 MARS 2023**

**CAF DE SABONGARI : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE SALLE DE CLASSE,  
 ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD**

**A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

#### 9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres et d'un montant de :

N°	Désignation du projet	Localités	Montant Caution de soumission
1	CAF DE SABONGARI : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE SALLE DE CLASSE	CAF DE SABONGARI	220 000

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

#### 10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **12 AVR 2023** à **15 heures** précises dans le bureau de la CIPM placée auprès de la Commune de YAGOUA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

#### 11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **trente (30) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

#### 12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires (pour chaque lot). Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

#### 13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>ème</sup> étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>ème</sup> étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

### 13.1- Critères éliminatoires

#### 13.1.1 : Pièces administratives

- a) Pièce falsifiée ou non authentique ;

#### 13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;  
b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;  
c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;  
d) Absence de références dans le domaine du bâtiment ;  
e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;  
f) Non satisfaction, au moins, à **dix-neuf (19) critères essentiels sur vingt-six (26)**.

#### 13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;  
b) Pièces non conformes ;  
c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

### 13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **26 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation générale sur **4 critères** ;  
b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;  
c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **9 critères** ;  
d) La méthodologie d'exécution sur **5 critères** ;  
e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux réalisés sur les deux dernières années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché ;	oui/non
3.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier) ;	oui/non
5.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petit outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant de la visite du site	oui/non

*Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 20 sur 26 de oui à l'évaluation technique et ceux n'ayant pas de chantier abandonné ou en cours d'exécution en 2022 seront admis à l'analyse de l'offre financière.*

### 14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de YAGOUA, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la **moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

### 15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Secrétaire Général de la Commune de YAGOUA.

#### Ampliations:

- MINMAP /DDMD (pour information)
- MINDEVEL/DDMD (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM-M (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES

YAGOUA, le **22 MARS 2023**  
Le Maire, Maître d'Ouvrage  
*Plesso*  
**PLESSO**

